

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1388/SG/AI portant autorisation de loterie au profit des œuvres sociales du Secours catholique de Djibouti.

n° 71-1388/SG/AI

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 octobre 1971

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1971

Date du numéro
25 octobre 1971

TEXTE INTÉGRAL

La Présidente du Secours catholique (Délégation diocésaine de Djibouti) est autorisée à organiser une tombola composée de vingt mille (20.000) billets de cent (100) francs l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de l'Association. Le tirage aura lieu le jeudi 6 janvier 1972, à 17 heures, à la salle paroissiale de la cathédrale.